



**Diplômes éligibles à la formation et obtenus ou en cours d'obtention:**

**Seuls les candidats** titulaires des diplômes cités ci-dessous ou en cours d'obtention de ces diplômes, peuvent candidater à la **Mention Complémentaire TECHNICIEN EN SOUDAGE**.

DIPLOMES REQUIS	Année d'obtention	En cours de formation (classe terminale) (cocher)	Intitulé du titre ou du diplôme
Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle			
Bac Pro Technicien d'Usinage			
Bac Pro Technicien Outilleur			
Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels			
Bac Pro Construction des Carrosseries			
Bac Pro Aéronautique option Structure			
Bac Pro Ouvrages du Bâtiment (métallerie, environnement nucléaire)			
Brevet Professionnel Métallier			
Candidats relevant de l'article D337-144 du Code de l'Education (formation continue des adultes, autre diplôme de niveau comparable, ...)			Désignation du titre ou du diplôme :

**AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE, uniquement pour jeunes en formation en 2020-2021 (hors classe de terminale Bac Pro) :**

**Travail (assiduité - aptitude au travail - persévérance) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Conduite :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Appréciation globale :**

.....  
.....  
.....  
.....

A ..... Le .....

Cachet de l'établissement

Le Chef d'Etablissement  
(signature)

**IMPORTANT**

**Documents à joindre au dossier de candidature (IMPERATIF) :**

- Pour les élèves non scolarisés en 2020-2021 ou en formation post-bac, photocopies des bulletins trimestriels ou semestriels des années de 1<sup>ère</sup> et Terminale Bac Pro, photocopie du diplôme du Bac Pro obtenu (liste en page 2).
- Pour tous les candidats, un Curriculum Vitae.

**ATTENTION :** Cette modalité de candidature ne concerne que les jeunes qui ne peuvent pas accéder à la procédure PARCOURSUP et qui sont éligibles à l'entrée en formation